



PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
de la Petite Ecole (L.P.E.)
du 06 février 2025

**salle de la Paroisse Sainte Marie à Belle-Beille,
3 rue Eugène Mansion ANGERS.**

Il est établi une feuille d'émargement signée par les membres présents en leur nom propre et/ou en tant que porteur d'un ou deux pouvoirs.

Nombre de membres présents : 38
Nombre de membres représentés : 14

Quorum : étant largement atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.
(Pour rappel : Le quorum du conseil d'administration de La Petite Ecole défini dans le Règlement Intérieur Art. 5, est de 50% au moins de ses membres présents et représentés, en l'occurrence lors de ce conseil d'administration il devait être au moins 26).

I) La co-présidente ouvre l'assemblée générale en remerciant la paroisse Sainte Marie de Belle-Beille et la Mairie d'Angers, pour la mise à disposition de salles.

La co-présidente prolonge en indiquant que l'année 2024 a été particulièrement riche :

1. Forte participation des apprenants
2. Nombreuses activités proposées
3. 1700 cours de français dispensés en 2024

Mais une année également mouvementée avec la démission de quatre administrateurs et la nomination d'une nouvelle gouvernance validée lors de l'A.G. extraordinaire du 1er octobre 2024.

II) La co-présidente présente l'ordre du jour :

1. Rapport moral et Objectifs 2025,
2. Rapport d'activités et Objectifs 2025
3. Rapport Financier et le Budget Prévisionnel 2025
4. Statuts et Règlement Intérieur
5. Renouvellement du Conseil d'Administration LPE

Se référer à la présentation en pdf.

1.Rapport moral et Objectifs 2025
Cf Pièce jointe

2.Rapport d'activités et Objectifs 2025

- Campagne de recrutement de bénévoles : Deux annonces sont en cours de validation pour être été mises en ligne sur le site de la Mairie d'Angers, « Comptoir du citoyen » et sur « Jeveuxaider.fr »
Marie-Thé propose de diffuser également un appel à bénévoles dans les réseaux sociaux auxquels elle participe.
- Activités : Si possible, prévoir la visite de la Mairie en deux temps, matin et après-midi
- Louis-Marie informe qu'il peut organiser une visite l'année prochaine à Envie d'Anjou (électroménager, collecte de déchets, etc..)
- Une demande a été faite pour déplacer la chorale de La Roseraie au matin des jeudis
- Hélène rappelle qu'il avait été envisagé des participations par groupe à la chorale de Belle-Beille. Cela commencera au retour des vacances de février.
- Chantal et Jacques acceptent de renforcer l'équipe pédagogique, notamment pour les photocopies des classeurs

3.Rapport Financier et le Budget Prévisionnel 2025

Il est décidé de n'augmenter ni le coût de l'adhésion (25€) ni la participation des apprenants (2€ pour une année scolaire)

4.Statuts et Règlement Intérieur

Le groupe de travail sur la charte des bénévoles et des apprenants, va pouvoir se mettre au travail suite à la validation des nouveaux statuts et du règlement.

Dans un premier temps, il est proposé que les dispositions relatives à l'assiduité, à la ponctualité, à la conduite en cours, voire au cursus de La Petite Ecole, soient intégrées dans la charte. Après un bilan sur leur mise en œuvre, elles pourront être validées ou modifiées et être rattachées au règlement.

S'agissant du cursus, il est à l'étude de proposer un cursus de 3 ans aux apprenants. Cela ne peut se faire qu'en travaillant sur la suite de nos formations, pour diriger les apprenants dès que possible ou en fin de cursus, soit vers une formation, soit vers l'emploi, soit vers des associations privilégiant le lien social. Nicole précise que cette disposition devra pourvoir être appliquée avec circonspection en fonction des cas individuels, ce que valident les co-présidents. Ces sujets seront abordés au prochain CA

III) VOTE DES SIX RESOLUTIONS :

Pour information les différentes résolutions sont détaillées dans le Power Point présenté lors de l'A.G. annexé à ce compte-rendu.

- **Résolutions N°1** : L'assemblée Générale approuve à l'unanimité le compte-rendu de l'A.G. 2024
- **Résolutions N°2** : L'assemblée Générale approuve à l'unanimité le rapport

moral et les objectifs 2025,

- **Résolutions N°3** : L'assemblée Générale approuve à l'unanimité le rapport d'activités 2024 et le prévisionnel 2025
- **Résolutions N°4** : L'assemblée Générale approuve à l'unanimité le rapport financier 2024 et le prévisionnel 2025,
- **Résolutions N°5** : L'assemblée Générale approuve le *projet* de Statuts de l'Association transmis avec l'invitation à l'assemblée générale
- **Résolutions N°6** : L'assemblée Générale approuve le *projet* de Règlement Intérieur *transmis avec l'invitation à l'assemblée générale.*
Ces deux dernières résolutions ont été approuvées conjointement à l'unanimité.

IV) Renouvellement du Conseil d'administration :

Membres sortants :

Brigitte **BERRUT** ne souhaitait pas renouveler son mandat

Bernard **CLAUDE** souhaitait renouveler son mandat

Danièle **FOLLEN** souhaitait renouveler son mandat

Candidature spontanée : Annick **BOUTINON**

Elus : Annick BOUTINON, Bernard CLAUDE et Danièle FOLLEN sont élus par l'Assemblée Générale à l'issue d'un vote à bulletin secret.
Ce qui porte à douze le nombre de membres du Conseil d'Administration de La Petite Ecole.

Compte tenu de la proximité de l'élection du bureau actuel, l'assemblée générale valide la reconduction du bureau élu le 3 octobre 2024.

A 19h30, les co-présidents clôturent l'Assemblée Générale et remercient l'ensemble des participantes et participants.

La co-présidente et le co-président
Elisabeth BOISSELEAU et Luc BRILLANT

Le secrétaire et la secrétaire adjointe
Gilles JOLY et Catherine THORIGNE